

Lapierre Bikes - Lapierre Xelius SL "Meilleur grimpeur du Giro d'Italia" de Thibaut Pinot - Jeu Concours

Règlement officiel

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU UN PAIEMENT NE FAVORISERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

La participation constitue l'accord complet et inconditionnel du participant et l'acceptation de ces règles officielles. Toutes les participations doivent être reçues conformément à la description dans ces règles officielles pendant la période de tirage au sort (définie ci-dessous) pour être éligibles au prix.

1. Sponsor

Société Cycles Lapierre, immatriculée sous le SIREN 016650996, dont le siège social est situé rue Edmond Voisenet, 21000 Dijon, France, (ci-après désignée la "Société Organisatrice").

2. Éligibilité

Le concours est ouvert et offert uniquement aux résidents légaux des pays suivants : France, Espagne, Italie, Angleterre, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Suisse et Pays-Bas, qui, au 20 décembre 2023, ont au moins dix-huit (18) ans. Seuls les résidents des pays mentionnés sont éligibles pour participer à ce concours. Les employés, cadres et directeurs de la Société Organisatrice et de ses sociétés mères, filiales, affiliées, distributeurs, représentants commerciaux, agences de publicité et de promotion, ainsi que toute autre personne ou entité impliquée dans le développement et/ou l'administration de ce concours (collectivement dénommés "Entités du concours"), ainsi que les membres de la famille immédiate (parent, enfant, frère, sœur ou conjoint) et/ou les membres du foyer (apparentés ou non) de ces Entités du concours ne sont pas éligibles pour participer à ce concours. Pour participer à ce concours et/ou recevoir un prix, vous devez respecter intégralement ces règles officielles. En participant à ce concours, vous acceptez de vous conformer à ces règles officielles et d'être lié par celles-ci, ainsi que par les décisions de la Société Organisatrice et de ses représentants, dont les décisions seront contraignantes et finales en tous points concernant ce concours.

3. Période du tirage au sort.

La période d'inscription au tirage au sort commence à 12h00, heure de l'Est, le 12 décembre 2023, et se termine à 23h59:59, heure de l'Est, le 20 décembre 2023 ("Période du tirage au sort"). L'heure de l'Est contrôlera tous les aspects de ce tirage au sort. L'horloge de la Société Organisatrice sera l'appareil de mesure officiel pour tous les aspects de ce tirage au sort.

4. Comment participer

Vous devez être membre d'Instagram® pour participer à ce concours. Pendant la période du tirage au sort, vous pouvez participer en respectant les critères suivants de manière cumulative : (a) en allant sur la page Instagram officielle de la Société Organisatrice (@Lapierrebikes) ; (b) en soumettant votre participation en aimant la publication officielle ; (c) en suivant le compte officiel de la Société Organisatrice sur Instagram et la page Instagram officielle de Thibaut Pinot (@thibaut.pinot) ; (d) en commentant la publication officielle. Toutes les soumissions correctes et éligibles reçues pendant la période du tirage au sort seront automatiquement inscrites pour le tirage au sort du prix (défini ci-dessous).

5. Directives de participation

UNE SEULE PARTICIPATION PAR PERSONNE. La soumission de plusieurs participations par la même personne ou en son nom entraînera l'inéligibilité de toutes les participations soumises par ou pour le compte de cette personne. Les participations doivent être soumises par le participant. Une fois soumises, les participations ne peuvent pas être supprimées, annulées ou modifiées. Toutes les participations doivent être reçues pendant la période du tirage au sort, telle que définie ci-dessus. Les participations incomplètes et/ou incorrectes seront annulées et ne seront pas éligibles pour un prix. La preuve de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par la Société Organisatrice. Toutes les participations deviennent propriété de la Société Organisatrice lorsqu'elles sont soumises et ne seront ni reconnues ni renvoyées au participant.

La personne soumettant la participation doit être le titulaire autorisé du compte Instagram associé à la participation. Sinon, la participation peut être considérée comme nulle, à la seule discrétion de la Société Organisatrice. En cas de litige sur l'identité d'un participant ou d'un gagnant potentiel, il sera présumé que la participation a été faite par le titulaire autorisé de l'adresse e-mail associée au compte, et le gagnant potentiel pourra être tenu de fournir une identification suffisante pour montrer qu'il est le titulaire autorisé de ladite adresse e-mail.

Les participations soumises dans le cadre de ce concours seront examinées pour garantir la conformité avec ces règles officielles. La Société Organisatrice et ses représentants auront le droit exclusif de rejeter ou de supprimer une participation à tout moment et n'auront absolument aucune obligation de donner des commentaires ou des explications sur la raison pour laquelle une participation a été supprimée.

6. Déclarations et garanties/Indemnisation

Chaque personne participant à ce concours déclare et garantit qu'elle respectera et se conformera aux Conditions d'utilisation et à la Politique d'utilisation acceptable d'Instagram ainsi qu'aux règles officielles du concours. Chaque participant déclare en outre et garantit que la participation qu'il publie ne contient aucun matériel diffamatoire ou autrement contraire ou violant les droits de toute tierce partie, y compris les brevets, droits d'auteur, marques de commerce ou droits de la vie privée ou de la publicité, et ne violera aucune loi ou ordonnance fédérale, étatique ou locale. Chaque participant accepte par la présente d'indemniser et de dégager de toute responsabilité les Entités du concours de toute réclamation, action ou procédure de tierce partie de quelque nature que ce soit et de tout dommage, responsabilité, coût et dépense liés ou résultant de toute violation.

7. Prix

Un (1) gagnant ("Gagnant") sera sélectionné au hasard parmi toutes les participations éligibles reçues pendant la période du concours. Le potentiel gagnant n'a pas besoin d'être présent lors du tirage au sort pour gagner.

Le Gagnant recevra un (1) vélo de route Lapierre Xelius SL édition limitée "Meilleur grimpeur du Giro d'Italia".

Le prix doit être réclamé avant le 31 janvier 2024 ("Période du prix") sinon le prix sera annulé. Valeur au détail approximative ("VDA") du prix : 9 999,00€. Le prix ne peut pas être vendu, mis aux enchères, offert à la vente, cédé, transféré, offert au transfert, photocopié, dupliqué, ou échangé contre de l'argent, des marchandises ou des services, sauf par la Société Organisatrice, à sa seule discrétion, qui se réserve le droit de substituer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure si le prix devient indisponible.

Le Gagnant est seul responsable de toutes les autres dépenses associées au prix, y compris, mais sans s'y limiter, les impôts fédéraux, d'État et locaux, l'essence et autres frais associés à la réception du prix, que le prix soit utilisé en totalité ou en partie. Le prix est attribué "tel quel" sans garantie ni garantie, expresse ou implicite, par la Société Organisatrice. Le Gagnant peut être tenu de signer une déclaration sous serment en relation avec l'acceptation du prix, à la seule discrétion de la Société Organisatrice.

8. Probabilités

Les chances de remporter le prix dépendent du nombre de participations éligibles reçues.

9. Sélection des Gagnants

Le gagnant sera sélectionné lors d'un tirage au sort effectué par la Société Organisatrice ou ses représentants aux alentours du 21 décembre 2023.

Pendant cette phase de sélection, (1) gagnant de substitution sera également tiré au sort dans l'éventualité où le gagnant initial aurait décliné le prix.

10. Notification du Gagnant/Comment réclamer le prix

Aux alentours du 25 décembre 2023, la Société Organisatrice ou ses représentants tenteront de notifier le potentiel gagnant via un message direct Instagram vers le compte Instagram associé à l'inscription gagnante. Avant que le prix ne soit attribué, le potentiel gagnant devra remplir, signer et renvoyer une déclaration d'éligibilité et, le cas échéant, un formulaire de décharge de responsabilité/publicité (collectivement, "Déclaration et Décharge") dans un délai de quatorze (14) jours suivant la notification. Si le potentiel gagnant ne signe pas et ne renvoie pas la Déclaration et la Décharge dans le délai indiqué sur les documents, ou si le potentiel gagnant ne répond pas aux critères d'éligibilité, est autrement réticent ou incapable de se conformer à ces règles officielles, ou ne peut pas être contacté dans les trois (3) jours calendaires suivant la première tentative de notification, ce potentiel gagnant peut être considéré, à la seule discrétion de la Société Organisatrice, comme ayant renoncé au prix, et un autre potentiel gagnant peut être sélectionné.

11. Publicité

Sauf là où cela pourrait être interdit par la loi, la participation au concours et l'acceptation d'un prix constituent une autorisation expresse du Gagnant pour que la Société Organisatrice et ceux agissant en vertu de l'autorité de la Société Organisatrice utilisent l'inscription du gagnant, son nom, sa photographie, son image, sa ressemblance, sa voix, ses opinions, sa ville, son État et son pays de résidence à des fins publicitaires, commerciales, promotionnelles et médiatiques sous toutes les formes de médias actuellement connues ou découvertes ou élaborées ultérieurement, dans le monde entier et à perpétuité, sans préavis supplémentaire, examen ou approbation, ou compensation ultérieure.

12. Conditions Générales

Ce concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, d'État et locales applicables. Les Entités du concours ne sont pas responsables des informations d'inscription incorrectes ou inexactes, que cela soit causé par tout l'équipement ou la programmation associés au concours, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans le traitement des inscriptions au concours. Les Entités du concours ne sont pas responsables des connexions de serveurs réseau interrompues ou indisponibles, des erreurs de communication, des transmissions téléphoniques ou informatiques échouées, ou des inscriptions ou transmissions désordonnées, brouillées ou mal dirigées, ni des dysfonctionnements, pannes ou difficultés téléphoniques, électriques, réseau, matériel informatique ou logiciel, ni des erreurs,

omissions, interruptions ou suppressions de quelque nature que ce soit, qu'elles soient humaines, mécaniques ou électroniques, ou de tout dommage causé à l'ordinateur, au téléphone, à la tablette ou à tout autre appareil d'une personne lié à la participation au concours ou à la réception d'un prix dans le cadre du concours. En participant à ce concours, les participants renoncent à tout droit de revendiquer une ambiguïté dans ces règles officielles.

TOUTE TENTATIVE DE NUISIBLEMENT ENDOMMAGER OU MINER L'OPÉRATION LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. EN CAS DE TELLE TENTATIVE, LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES OU D'AUTRES RECOURS À L'ENCONTRE DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE LA TENTATIVE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

La Société Organisatrice se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre ce concours et d'attribuer les prix conformément au processus de sélection des gagnants décrit ci-dessus parmi toutes les participations éligibles reçues à cette date, si la fraude, un virus, des bugs ou d'autres causes échappant au contrôle de la Société Organisatrice corrompent l'administration, l'équité, le bon déroulement ou la sécurité du concours. Le non-respect par la Société Organisatrice de toute clause de ces règles officielles ne constituera pas une renonciation à ladite disposition. La Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il ou ses représentants jugent tenter de perturber ou de miner le processus d'inscription, tout site Web ou compte ou page de médias sociaux associé à ce concours, et/ou le fonctionnement légitime du concours ; de violer les règles officielles ; ou d'agir de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. Les Entités du concours ne sont pas responsables de : (a) toute information incorrecte ou inexacte, que cela soit causé par les participants, des erreurs d'impression, ou par tout l'équipement ou la programmation associés ou utilisés dans le concours ; (b) les défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements, interruptions, ou déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel ou logiciel réseau ; (c) l'intervention humaine non autorisée dans toute partie du processus d'inscription ou du concours ; (d) les erreurs techniques ou humaines qui pourraient survenir dans l'administration du concours ou le traitement des inscriptions, ou la notification du ou des gagnants potentiels ; (e) toute blessure ou tout dommage aux personnes ou aux biens qui pourrait être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant au concours ou la réception, l'utilisation, ou la mauvaise utilisation du prix.

13. Limitations de Responsabilité

En participant à ce concours et/ou en acceptant un prix, chaque participant accepte de dégager les Entités du concours de toute responsabilité pour les blessures, pertes, ou dommages de toute nature causés par la participation au concours ou pour les dommages de toute nature causés par un prix ou résultant de l'acceptation, de la possession, ou de l'utilisation/mauvaise utilisation du prix attribué. **EN AUCUN CAS LES ENTITÉS DU CONCOURS NE SERONT RESPONSABLES OU REDEVABLES POUR TOUTES BLESSURES, RÉCLAMATIONS, ACTIONS, DOMMAGES, PERTES, OU RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, OU PUNITIFS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À CE CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'UTILISATION, LA MAUVAISE UTILISATION OU LA NON-UTILISATION D'UN PRIX. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, TOUS LES PRIX SONT FOURNIS "TEL QUEL" SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE**

QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS PEUVENT NE PAS PERMETTRE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS OU L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, DONC CERTAINES DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CONSULTEZ LES LOIS LOCALES POUR TOUTE RESTRICTION OU LIMITATION CONCERNANT CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS.

14. Litiges/Droit Applicable

Toutes les questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'opposabilité de ces règles officielles, ainsi que les droits et obligations des participants, de la Société Organisatrice et des autres Entités du concours en relation avec ce concours, seront régies par et interprétées conformément aux lois de la ville de Dijon, France, sans donner effet à aucun choix de loi ou règle ou disposition de conflit de lois qui pourrait entraîner l'application des lois de toute juridiction autre que la ville de Dijon. Toute procédure judiciaire découlant de ce concours ou se rapportant à ces règles officielles sera engagée uniquement devant les tribunaux fédéraux ou d'État situés dans la ville de Dijon, et les parties consentent à la juridiction de ces tribunaux à l'égard de toute procédure judiciaire ou litige de toute nature découlant de ou se rapportant à ces règles officielles et/ou à ce concours. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de ces règles officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, ces règles officielles resteront par ailleurs en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue ici.

15. Utilisation des Données

Toute information personnellement identifiable collectée pendant la participation d'un participant à ce concours sera recueillie par la Société Organisatrice et utilisée par la Société Organisatrice et ses mandataires dans le cadre de l'administration adéquate et de l'exécution de ce concours, tel que décrit dans ces règles officielles. De plus, en participant à ce concours, les participants acceptent l'utilisation par la Société Organisatrice des informations personnelles du participant, comme décrit dans l'Avis de Confidentialité de la Société Organisatrice. L'Avis de Confidentialité peut être mis à jour de temps à autre sans préavis. La Société Organisatrice peut utiliser les informations des participants pour envoyer des communications marketing concernant des offres promotionnelles et des informations sur les produits.